



## **Il est temps de rendre l'aide sociale plus équitable**

**La sécurité sociale a été mise à rude épreuve pendant les deux années de pandémie, mais le système a heureusement offert un filet de sécurité à un grand nombre de nos concitoyens. Toutefois, le Covid-19 a également mis en évidence ses failles. Les durcissements du droit des étrangers entrés en vigueur en 2019 empêchent de nombreux migrant·e·s d'accéder à l'aide sociale et les font basculer dans la pauvreté. Cette évolution ne remet pas seulement en question la dignité humaine, elle déstabilise aussi notre société. En milieu urbain, les conséquences étaient et restent clairement visibles. Les villes entendent ainsi continuer à attirer l'attention de la Confédération sur les lacunes du système et à demander qu'elles soient comblées. Parallèlement, nous devons chercher des solutions pour offrir une meilleure protection aux personnes dans le besoin d'ici à ce que des mesures adéquates soient prises.**

Par Franziska Teuscher, Conseillère municipale à la ville de Berne

### **Le filet de sécurité sociale est troué**

Les soutiens à bas seuil accessibles en amont de l'aide sociale s'avèrent utiles dans ce contexte. Pendant la pandémie, nous avons ainsi distribué des bons d'achat et des denrées alimentaires en ville de Berne et avons fait de bonnes expériences avec cette action. Différents groupes de personnes (sans-papiers, travailleur·euse·s du sexe, personnes de nationalité étrangère) ont pu en bénéficier sans avoir à s'inscrire officiellement. Nous voulons maintenant développer ce système dans le cadre d'un essai pilote qui se déroulera également à Berne. Le but est d'apporter à l'avenir une aide financière immédiate et non bureaucratique et de la coupler à un conseil pour les situations d'urgence. Et ce, sans conséquences à long terme telles qu'une exigence de remboursement, ni impact sur le statut de séjour, comme c'est le cas aujourd'hui avec l'aide sociale. À vrai dire, de nouveaux systèmes ne seraient pas nécessaires si l'aide sociale remplissait le rôle pour lequel elle a été conçue. Pour rappel, toute personne qui se trouve dans une situation de détresse à laquelle elle ne peut remédier par elle-même ou ne peut s'en sortir dans un délai raisonnable peut bénéficier de l'aide sociale. On ne se demande pas quelles sont les causes de la situation de détresse, mais uniquement si elle est bien réelle et si d'autres solutions seraient envisageables. L'aide versée correspond au montant nécessaire pour vivre de manière modeste, mais digne. Ce système d'une simplicité remarquable pourrait être un filet de sécurité sociale à mailles serrées s'il n'était pas remis en question par des décisions politiques : certains groupes de personnes ont davantage de difficultés à y accéder ou l'obtention d'une aide peut être lourde de conséquences. Le filet de sécurité sociale est donc troué. Dès lors, il ne s'agit pas de mettre en place de nouveaux systèmes d'aide, mais de rendre l'aide sociale à nouveau accessible à tous ceux qui en ont besoin.



### **L'aide sociale en matière d'asile ne permet pas de vivre dignement**

Et pendant que nous y sommes, une autre correction que la crise ukrainienne a mise en évidence serait la bienvenue: l'échelonnement des prestations selon le groupe de personnes. Depuis l'éclatement de la guerre, le canton de Berne a accueilli quelque 7000 personnes à protéger. Ces dernières perçoivent l'aide sociale en matière d'asile, tout comme les personnes admises à titre provisoire. Pour une personne vivant dans un logement autonome, les montants versés sont inférieurs d'environ 30 % à l'aide sociale ordinaire. Celles qui vivent en hébergement collectif touchent encore moins. Ces différences sont motivées par le fait que l'aide accordée n'est pas censée constituer la base d'une intégration complète dans notre société. On peut se demander s'il n'y aurait pas là derrière une intention de rendre la vie la plus difficile possible aux migrant·e·s. Le fait que l'aide sociale est une prestation accordée sous conditions est cependant occulté. Les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) sont définies sur la base de la somme qu'une personne à très bas revenu vivant en Suisse doit dépenser pour vivre modestement. Seule une part restreinte des moyens mis à disposition est destinée à l'intégration sociale. Si ces normes sont désormais réduites de 30 % ou encore davantage comme dans d'autres cantons, on s'attaque purement et simplement aux moyens de subsistance des personnes concernées et on les fait basculer dans la pauvreté. À titre de comparaison, une réduction de 30 % n'est possible que pour une durée limitée dans le cadre de l'aide sociale ordinaire, et uniquement lorsqu'une personne s'est rendue coupable d'une violation grave des règles. Un échelonnement des prestations destinées à la couverture des besoins vitaux en fonction des groupes de personnes va donc à l'encontre de la logique du système de l'aide sociale et est injuste. Une grande partie de la population commence à s'en rendre compte, ce qui est une bonne chose. En particulier les nombreuses familles qui ont accueilli des Ukrainien·ne·s savent désormais qu'il n'est pas possible de vivre décemment sur la durée avec l'aide sociale actuelle en matière d'asile. Il est donc temps de s'engager pour une aide sociale plus équitable, permettant à toutes les personnes concernées de mener une existence digne pendant leur séjour en Suisse.